



NOTE SYNTHETIQUE

COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

(L. 2313-1 du CGCT)

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles de la collectivité est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note a donc pour objectif d'apporter des éléments complémentaires à la lecture des comptes administratifs 2022 de la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon. Il s'agit d'explicitier les données chiffrées en apportant des précisions sur les réalisations budgétaires de l'exercice 2022.

Table des matières

1	Présentation de l'exécution financière 2022 (budget principal).....	3
1.1	Structure des budgets	3
1.2	Contexte général	3
1.3	Section de fonctionnement.....	3
1.3.1	Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	4
1.3.2	Evolution des recettes réelles de fonctionnement (RRF).....	7
1.4	Section d'investissement.....	8
1.4.1	Les dépenses d'investissement	8
1.4.2	Les recettes d'investissement	10
2	Présentation de l'exécution financière consolidées (tous budgets)	11
2.1	Les résultats en fonctionnement.....	11
2.2	Les résultats en investissement.....	12
3	Niveaux d'épargne de la CC Pays de Montfaucon.....	13
4	La dette.....	14
4.1	L'endettement de la CC du Pays de Montfaucon (Budget principal)	14
4.2	Extinction de la dette	14
4.3	La capacité de désendettement	15

1 Présentation de l'exécution financière 2022 (budget principal)

La Communauté de Communes du Pays de Montfaucon représente plus de 8 000 habitants et comprend huit Communes membres (dans l'ordre alphabétique) : Dunières, Montfaucon-en-Velay, Montregard, Riotord, Raucoules, Saint-Bonnet-le-Froid, Saint-Julien-Molhesabate et Saint-Romain-Lachalm.

1.1 Structure des budgets

La Communauté de Communes du Pays de Montfaucon compte en 2022 :

- 1 budget principal

- 6 budgets « annexes » votés par le Conseil Communautaire :
 - Le budget Ateliers Industriels
 - Le budget Maisons médicales
 - Le budget Zone d'Aulagny
 - Le budget Zone du Cantonnier
 - Le budget Zone de la Chavana
 - Le budget Zone des Lardons

La présentation de l'exécution financière qui suit porte sur le budget principal.

1.2 Contexte général

L'année 2022 marque la reprise complète des activités et des projets après deux années de crise sanitaire et de confinements répétitifs. Toutefois, le contexte international en 2022 est venu ternir cette reprise de l'activité et apporter son lot d'incertitudes. De nombreuses inquiétudes demeurent pour les collectivités et les entreprises quant au niveau d'inflation galopant. La Communauté de Communes du Pays de Montfaucon subit elle aussi les conséquences de cette nouvelle crise économique et reste très attentive et à l'écoute des acteurs économiques du territoire.

Le plan de mandat 2020-2026 a fixé plusieurs objectifs, tous répondant à l'attractivité du territoire : attirer de nouveaux habitants, maintenir un service public de qualité et de proximité, développer des projets structurants tournés vers l'avenir et soutenir l'activité économique et l'emploi.

1.3 Section de fonctionnement

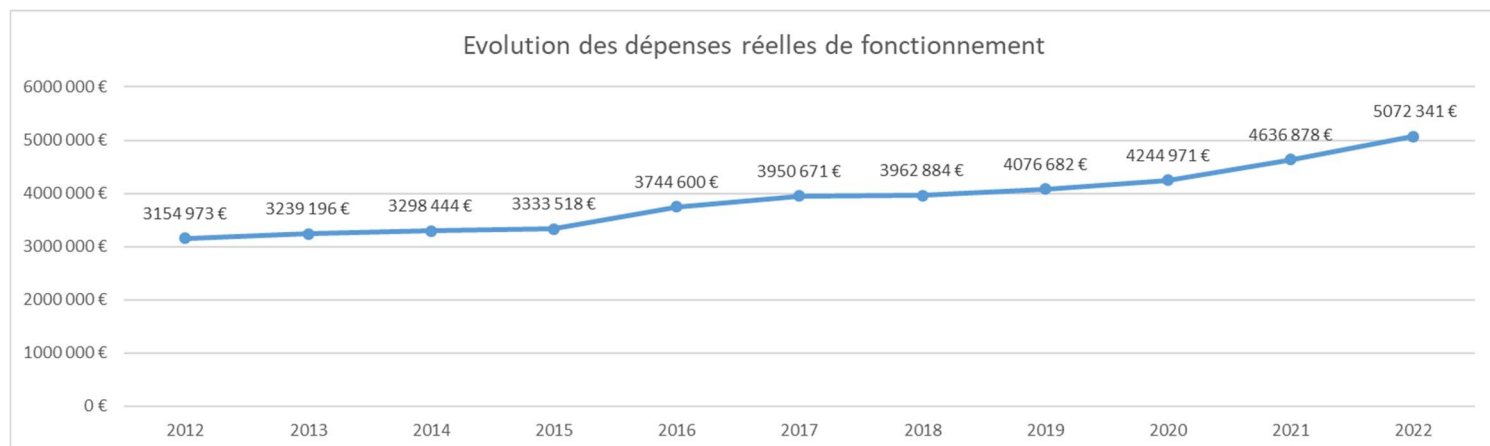
L'analyse financière de l'exercice 2022 est mise en perspective avec 2021 afin d'avoir une vision claire de l'évolution financière de la collectivité. Toutefois, cette comparaison doit prendre en compte l'évolution des services suite à l'étude « Ressources Humaines » menée en 2020 et traduite en 2022. La présente analyse porte sur les dépenses et recettes réelles de la collectivité, permettant ainsi une meilleure compréhension des comptes ; les opérations d'ordres obéissant à des règles comptables plus techniques (amortissements des biens principalement).

1.3.1 Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF)

On constate en 2022 une augmentation des charges réelles de fonctionnement par rapport à 2021 (chapitres 011, 012, 65, 66 et 013) +8.59%.

Sur les 10 dernières années, les DRF ont augmenté de 37.80%, ces augmentations sont à mettre en relation avec plusieurs éléments :

- La prise de la compétence jeunesse
- La mise en place de dispositifs massifs de soutien envers les Communes membres (FPIC, DSC, fonds de concours écoles)



Les **dépenses dites « à caractère général »** (chapitre 011) enregistrent une nette augmentation. Cette évolution est liée principalement à la hausse des charges dites incompressibles (ex : prix du chauffage + 30.45%, électricité + 32.14 %, carburant + 30.60%, par rapport au réalisé 2021), mais également à une hausse généralisée de différents postes comme les transports collectifs (+ 11.22%), les frais d'affranchissement (+24.52%) ou encore les cotisations assurances (+13.52%). Les prévisions budgétaires 2022 avaient anticipé ces augmentations et aucune modification budgétaire n'a été nécessaire pour augmenter ces crédits en 2022.

Les **charges de personnel** (chapitre 012) connaissent cette année encore une augmentation par rapport à 2021 (+ 14.22 %). Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette évolution. D'abord, les impondérables de gestion des ressources humaines, à savoir :

- le GVT (Glissement, Vieillesse, Technicité),
- les avancements d'échelon automatiques,
- les éventuels avancements de grade et promotion par concours,
- le dégel du point d'indice (+3.5%) des fonctionnaires,
- l'augmentation du SMIC.

De plus, une réorganisation RH entamée en 2021 a eu pour conséquence l'embauche d'un agent supplémentaire à temps complet au 1^{er} août 2022 pour le service support (directrice administrative et financière).

Enfin, la mise en œuvre concrète du programme « Petite Ville de Demain » était couplé à l'embauche à temps complet d'un agent au sein de la collectivité (à noter que ce poste est financé à hauteur de 45 000 euros par an par l'Etat). A noter que la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon assume en régie directe tous ses services publics : piscine, crèches, centres de loisirs, portage de repas...

Evolution des charges de personnels :

2019 : 1 209 061 €
2020 : 1 483 889 €
2021 : 1 629 820 €
2022 : 1 843 170 €

Ce chapitre inclus également l'ensemble des prestataires « animations ponctuelles » intervenant soit dans le cadre des actions culturelles soit au sein des services « enfance-jeunesse », et atteint plus de 114 000 euros en 2022.

Cette évolution traduit la volonté de proposer des services de qualité dans les structures communautaires. Nous pouvons citer, entre autre, le doublement des dépenses budgétaires dans le cadre de la saison culturelle en 2022. Ces imputations budgétaires seront traduites en 2023 dans le chapitre 011 afin d'avoir une lisibilité transparente des charges propres au personnel communautaire, hors prestations de services ponctuels.

2019	2020	2021	2022
23 290 €	35 796 €	63 232 €	114 000 €

Les charges consacrées au chapitre 014, **atténuation de produits**, constituent une part majeure des dépenses de fonctionnement de la collectivité. Ce chapitre englobe principalement le soutien aux Communes membres de la Communauté de Communes via les attributions de compensation (+1.193M€), la dotation de solidarité communautaire (+298 000€) et la prise en charge, sans contrepartie demandée, du fonds de péréquation pour le compte des communes membres (+680 000€). Il convient de préciser que la Communauté de Communes participe également au redressement des finances publiques de l'Etat avec une contribution d'environ 164 000 € par an (DGF négative).

Evolution des charges « atténuation de produits » :

2019 : 2.325M€
2020 : 2.402M€
2021 : 2.170M€
2022 : 2.338M€

Les **autres charges de gestion courante** (chapitre 65), qui évoluent de près de 3% par rapport à 2021, regroupent principalement la participation communautaire envers les syndicats en charge des ordures ménagères (+ 1M€). A noter que ces dépenses sont directement liées aux

recettes constituées par les contributions des usagers du service. D'autres participations à des syndicats sont également imputées à ce chapitre et concernent les rivières (EPAGE Loire Lignon, environ 37 000 €/an) ou encore le train touristique (SIVU, environ 58 000 €/an). Ce chapitre regroupe également une partie des soutiens alloués par la Communauté de Communes envers ses Communes membres avec l'attribution du fonds de concours « écoles » ainsi que la prise en charge, sans contrepartie, de la contribution au SDIS, auparavant à la charge des Communes.

Ce chapitre inclus, enfin, les subventions attribuées à l'école de musique intercommunale, aux familles pour les voyages scolaires ou encore les indemnités des élus.

Evolution des autres charges de gestion courante :

2019 : 1.662M €

2020 : 1.683M €

2021 : 1.712M€

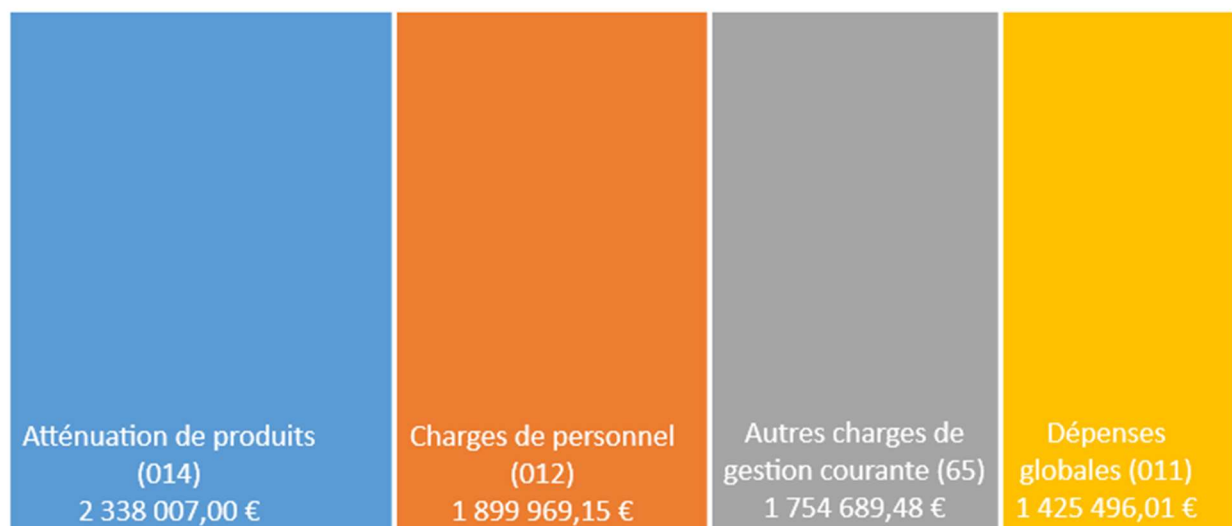
2022 : 1.777M €

Les **charges financières** (chapitre 66) correspondent au paiement des intérêts de la dette. Ce chapitre de dépenses enregistre une proportion infime des dépenses de fonctionnement de la collectivité grâce à un taux d'endettement très faible.

La répartition des dépenses réelles de fonctionnement fait apparaître quatre postes de dépenses majoritaires reléguant les charges financières et les charges exceptionnelles à une place anecdotique.

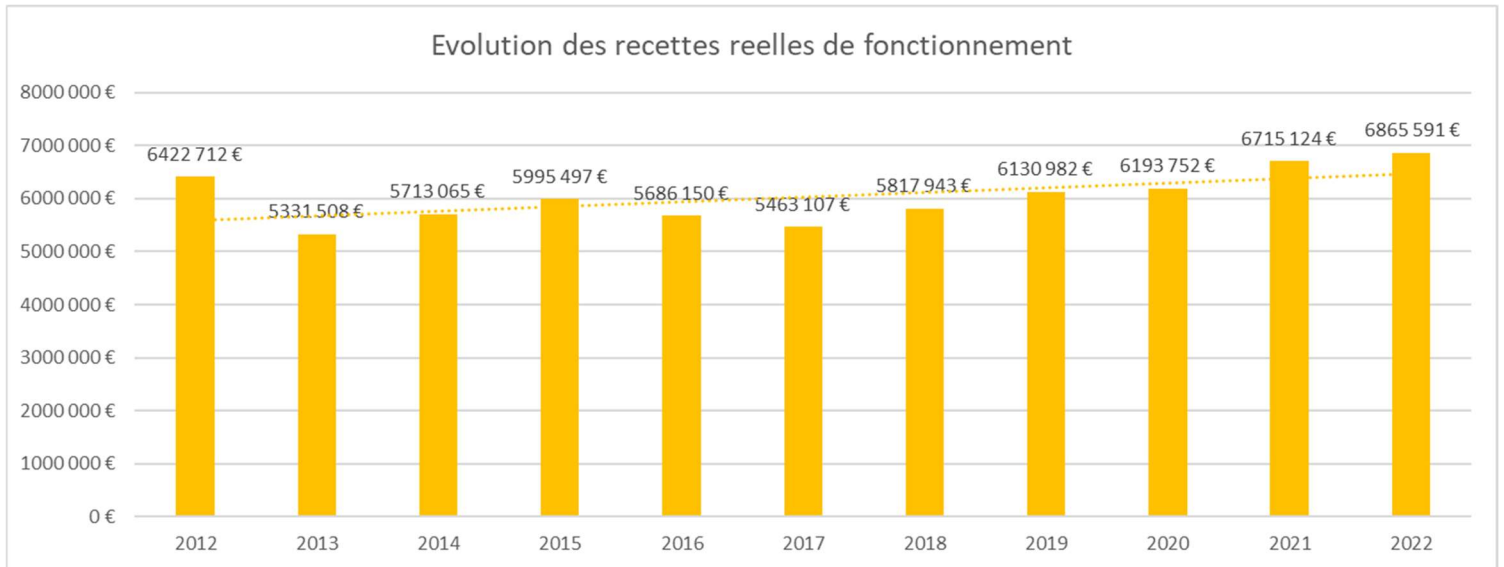
Répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2022

- Atténuation de produits (014)
- Charges de personnel (012)
- Autres charges de gestion courante (65)
- Dépenses globales (011)
- Charges financières (66)
- Charges exceptionnelles (67)



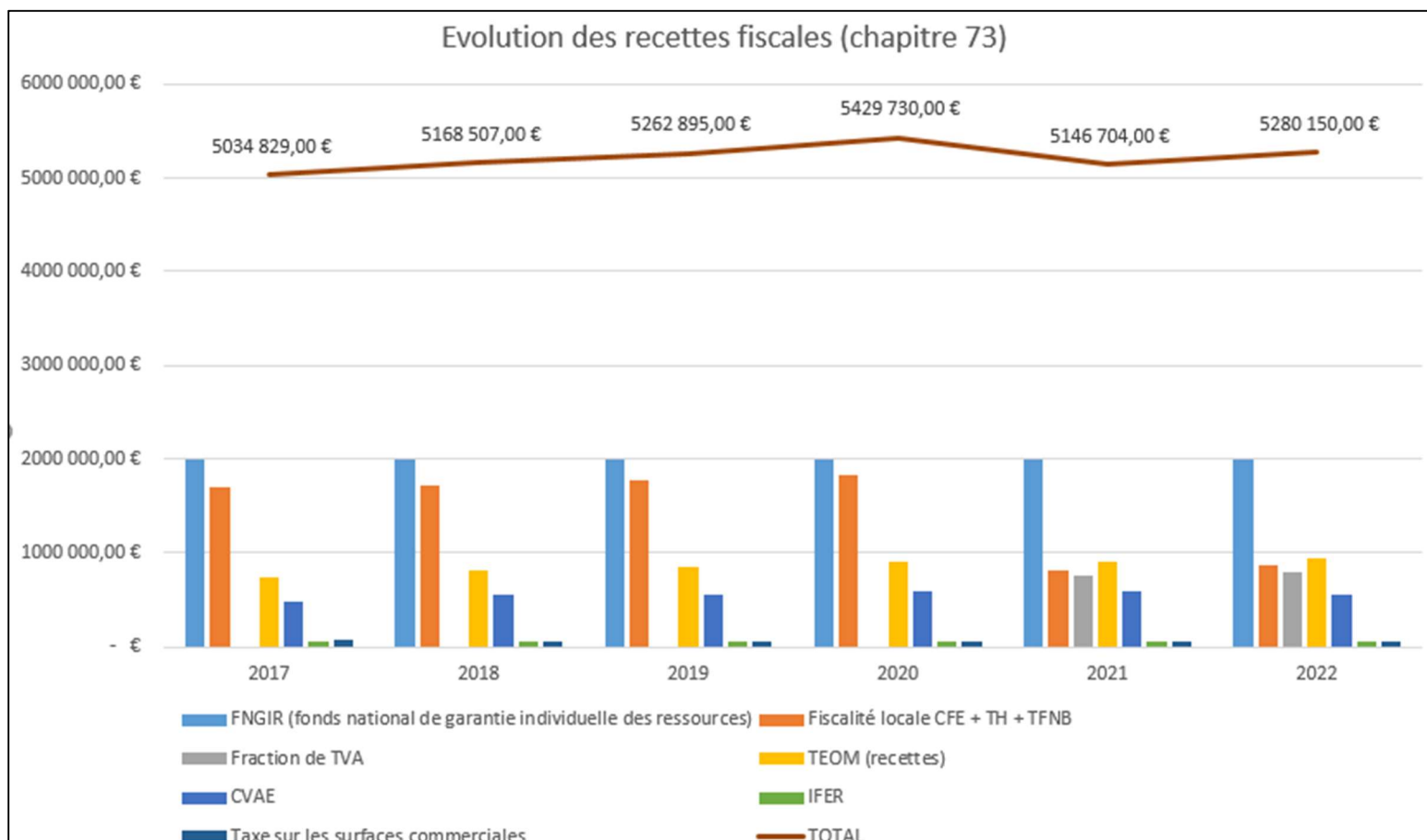
1.3.2 Evolution des recettes réelles de fonctionnement (RRF)

Les recettes réelles de fonctionnement incluent les chapitres 70, 73, 74, 75 et 014. Elles sont très majoritairement constituées des recettes liées aux ressources fiscales (chapitre 73) ainsi qu'aux dotations/compensations de l'état (chapitre 74).



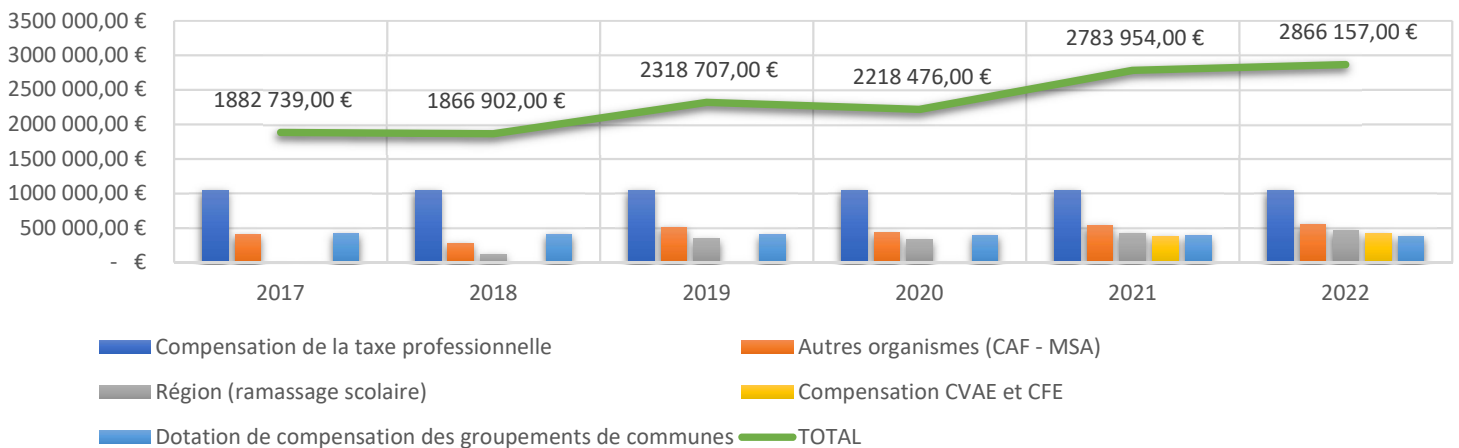
Sur les 10 dernières années, les RRF ont connu une augmentation de 6.45%, là encore, tout comme les dépenses, cette augmentation est à mettre en perspective avec l'évolution des services et les prises de compétences de la CCPM au fil des années.

Les principales recettes de la section de fonctionnement sont issues de la **fiscalité** (chapitre 73) représentant près de 60% de l'ensemble des ressources réelles.



De plus, les réformes successives sur la fiscalité locale (~~ménages et professionnelles~~) ont conduit l'Etat à compenser les ressources fiscales perdues des collectivités. C'est le **chapitre 74** qui intègre ces compensations représentant aujourd'hui près de 33% des recettes de la CC du Pays de Montfaucon. La fiscalité locale devenue compensation de l'état, ne permet plus de leviers d'actions aux élus locaux. A noter que la période 2012-2017 a été marquée par une baisse drastique des dotations de l'Etat pour arriver à une DGF négative.

Evolution des dotations & compensations (chapitre 74)



Les recettes réelles de fonctionnement recouvrent également un chapitre « **Produits des services** » (**70**) qui reflète les recettes liées aux services payants parmi lesquels nous pouvons citer les billetteries, le transport scolaire, les crèches, les centres de loisirs, le centre ados ou encore le portage repas. Ce chapitre a évolué de plus de 6% entre 2021 et 2022, cette hausse n'est pas dû à des augmentations de tarifs mais à l'augmentation des fréquentations, particulièrement sur [les structures de loisirs](#). En effet, les entrées des piscines pour les structures associatives (compte 70631) enregistrent une augmentation de 45% par rapport à 2021. En outre, le compte 70632 (produits à caractères de loisirs) connaît une hausse de près de 34%, cela s'explique notamment avec la piscine qui a retrouvé son rythme de croisière non affecté par les fermetures administratives de la crise Covid (2020 et 2021). Les services extrascolaires sont également plébiscités sur les structures intercommunales (centres de loisirs et club ados).

1.4 Section d'investissement

1.4.1 Les dépenses d'investissement

La Communauté de Communes continue à investir de manière soutenue pour ses administrés, soit en portant des projets en son sein, soit par le soutien apporté à ses Communes membres via les fonds de concours.

Les dépenses d'investissement font l'objet d'un suivi budgétaire sous forme d'opérations spécifiquement créés permettant une lecture transparente des dépenses.

A- TRAVAUX

Plusieurs projets structurants ont vu le jour en 2022 (coûts hors déduction des subventions éventuelles) :

- L'aménagement des extérieurs de la crèche de Dunières (144 000€)
- L'aménagement du hall de la piscine à Dunières (27 000 €)
- L'aménagement d'une aire de loisirs à Lichemialle (St-Romain-Lachalm) (260 000€)
- Les projets communaux (522 775 €) financés avec le concours de la CCPM, parmi lesquels :
 - o Centre-bourg de Riotord
 - o Aménagement Place aux Champignons à St-Bonnet-le Froid
 - o Salle des animations et centre-bourg à Montfaucon
 - o Centre-bourg à Raucoules
 - o Programmes voiries sur l'ensemble des Communes membres (897 000 €)

Plusieurs projets ont démarré en 2022 et se poursuivront en 2023 (Reste à réaliser) :

- Les travaux de terrassement / VRD des zones d'activités (ZA de Ville à Dunières, ZA du Chambaud à St-Romain-Lachalm)
- L'extension de l'entreprise LINAMAR à Montfaucon (crédit-bail)
- La réhabilitation de l'ancienne auberge d'Oumey (Raucoules)

Restes à réaliser :

Les restes à réaliser sont des engagements pris sur l'exercice mais non réalisés dont les paiements ne sont pas effectifs sur l'exercice budgétaire. Ces crédits sont donc reportés sur l'exercice N+1 afin de garantir la transparence des deniers publics engagés par la collectivité. Les restes à réaliser en dépenses pour l'exercice 2022 s'élèvent à 459 000 € et correspondent principalement aux fonds de concours à verser aux Communes. A noter un reste à réaliser de plus de 2 millions d'euros sur le budget annexe « ateliers industriels » concernant les travaux d'extension de LINAMAR.

Revitalisation des centres-bourgs :

A noter que l'ensemble des études liées au programme « Petites Villes de Demain » (PVD) a été réalisé ou est sur le point de se terminer. La CC du Pays de Montfaucon a pris le parti de coordonner les études et les actions sur l'ensemble des Communes membres, pour rappel seules les Communes de Dunières, Riotord et Montfaucon sont dans le dispositif PVD.

- Etudes « Centres bourgs » pour les huit communes
- Etudes « Commerces » pour les huit communes
- Etudes « Logement » avec l'étude pré-opérationnelle OPAH pour les huit communes

La mise en œuvre d'actions concrètes pour améliorer l'attractivité du territoire et la centralité ont commencé à émerger (aide à la rénovation des façades, accompagnement des projets urbains, ...).

B- ACQUISITIONS

Plusieurs acquisitions ont été réalisées au cours de cette année (coûts hors déduction des subventions éventuelles) :

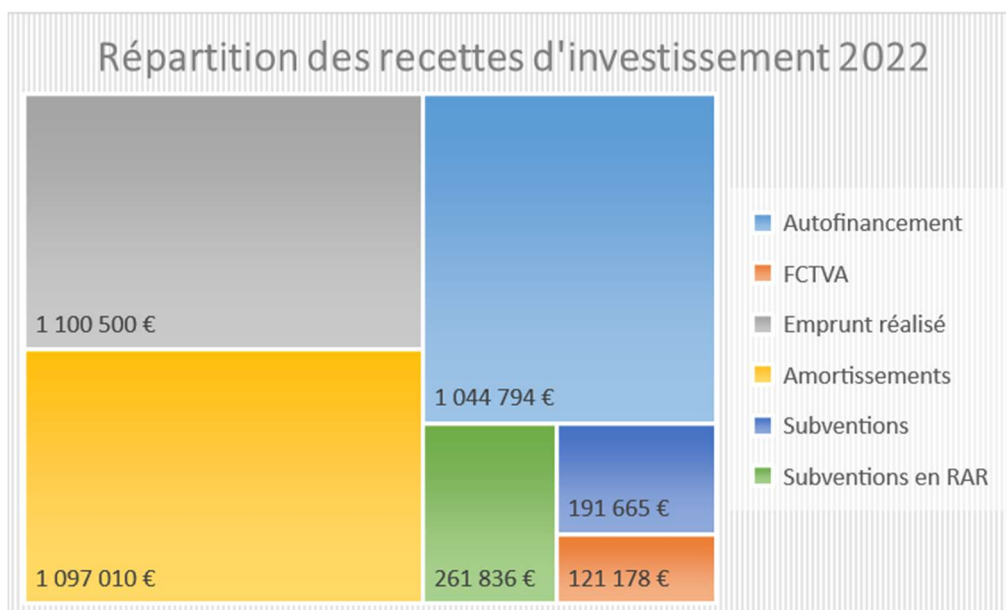
- Acquisition des fonds relatifs aux ouvrages dans les bibliothèques (20 000€)
- Acquisition d'un gradin transportable pour les évènements culturels / associatifs (22 500€)
- Entretien de la voie verte avec des acquisitions de bancs / panneaux signalétiques / glissières (39 500 €)
- Informatique / numérique (97 000€) dont numérisation des écoles primaires du territoire entre autre

1.4.2 Les recettes d'investissement

L'autofinancement dégagé en 2022 (1.044M €) ainsi que la mobilisation d'un nouvel emprunt en fin d'exercice pour LINAMAR (1.1M€) constituent 80% des recettes réelles d'investissement de la Communauté de Communes en 2022 ou 50% des recettes totales (opérations d'ordre incluses).

Il convient de noter ici que les opérations d'ordre représentent budgétairement +1M€, grâce notamment aux amortissements des fonds de concours et apportent donc une souplesse budgétaire pour le financement des investissements.

Un travail de veille concernant les subventions et les appels à projet est en place afin d'optimiser les recettes d'investissement de la collectivité et le financement des opérations communautaires. Les leviers récurrents issus des financements extérieurs ont été sollicités : Europe (LEADER, FEADER, FEDER), Etat (Plan de Relance, DETR, DSIL), Région, Département de la Haute-Loire, afin de financer le maximum d'opérations.



2 Présentation de l'exécution financière consolidées (tous budgets)

2.1 Les résultats en fonctionnement

	Résultat de fonctionnement antérieur	Part affectée à l'investissement	Résultat fonctionnement 2022 <i>rattachements inclus</i>	Résultat de fonctionnement de clôture
BUDGET PRINCIPAL	1 044 794,08 €	1 044 794,08 €	701 086,90 €	701 086,90 €
MSP	- 93 567,42 €	- €	21 913,91 €	- 71 653,51 €
ATELIERS INDUSTRIELS	- 60 691,62 €	- €	146 071,15 €	85 379,53 €
ZA DE LA CHAVANA	- €	- €	- €	- €
ZA DU CANTONNIER	- €	- €	- €	- €
ZA DES LARDONS	- €	- €	- €	- €
ZA AULAGNY	- €	- €	- €	- €
TOTAUX	890 535,04 €	1 044 794,08 €	869 071,96 €	714 812,92 €

Ces résultats de fonctionnement de l'ensemble des budgets de la Communauté de Communes traduisent plusieurs éléments :

- Sur le budget principal, un résultat 2022 en baisse mais de niveau satisfaisant au vue de l'inflation subie,
- Un déficit cumulé sur le budget maisons médicales non inquiétant, ce déficit est lié aux opérations d'ordre et aura vocation à long terme à se rétracter au fur et à mesure que les loyers seront encaissés.

2.2 Les résultats en investissement

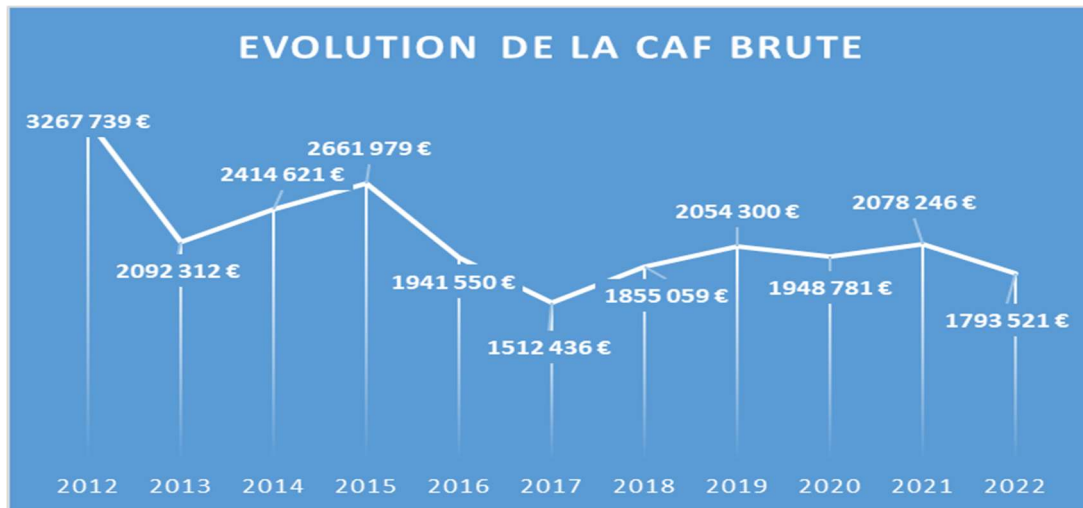
	Résultat investissement 2022	Solde investissement exercice antérieur	Résultat d'investissement à reporter sur BP 2023	RAR DEPENSES	RAR RECETTES	RESULTAT définitif
BUDGET PRINCIPAL	464 518,66 €	- 675 464,69 €	- 210 946,03 €	459 498,27 €	261 836,08 €	- 408 608,22 €
MSP	2 091,95 €	- 1 106 467,42 €	- 1 104 375,47 €	- €	397 510,85 €	- 706 864,62 €
ATELIERS INDUSTRIELS	116 934,94 €	258 007,05 €	374 941,99 €	2 017 693,03 €	- €	- 1 642 751,04 €
ZA DE LA CHAVANA	- €	- €	- €	- €	- €	- €
ZA DU CANTONNIER	- 29 614,59 €	29 614,59 €	- €	- €	- €	- €
ZA DES LARDONS	- €	- €	- €	- €	- €	- €
ZA AULAGNY	56 428,80 €	- €	56 428,80 €	- €	- €	56 428,80 €
TOTAUX	610 359,76 €	- 1 494 310,47 €	- 883 950,71 €	2 477 191,30 €	659 346,93 €	- 2 701 795,08 €

Les résultats d'investissement de l'ensemble des budgets de la Communauté de Communes traduisent plusieurs éléments :

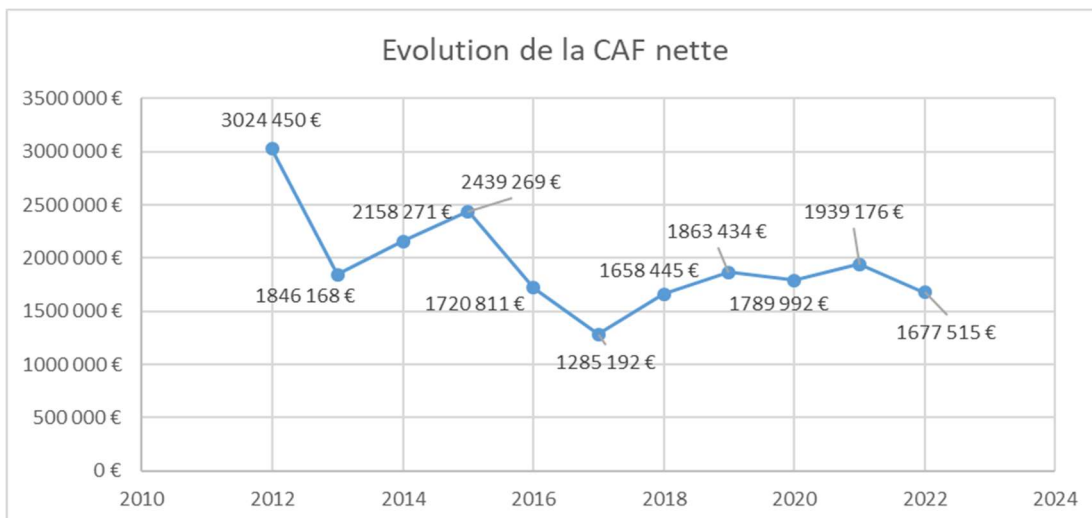
- Sur le budget principal, le résultat définitif négatif tient aux montants importants des RAR en dépenses et du solde antérieur négatif reporté.
- Sur le budget « ateliers industriels » le déficit important est dû aux RAR correspondants au marché de l'extension de Linamar. Ce déficit n'a pas vocation à perdurer, l'opération étant financée par une prolongation du crédit-bail à l'entreprise (loyers payés par l'entreprise à la collectivité).
- Les budgets ZA relèvent de la comptabilité de stocks et seront absorbés en 2023 dans un budget global incluant l'ensemble des zones d'activités du territoire.

3 Niveaux d'épargne de la CC Pays de Montfaucon

La capacité d'autofinancement (CAF brute) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement



CAF brute = différence entre les produits réels – les charges réelles. La CAF brute est affectée en priorité au remboursement du capital de la dette.



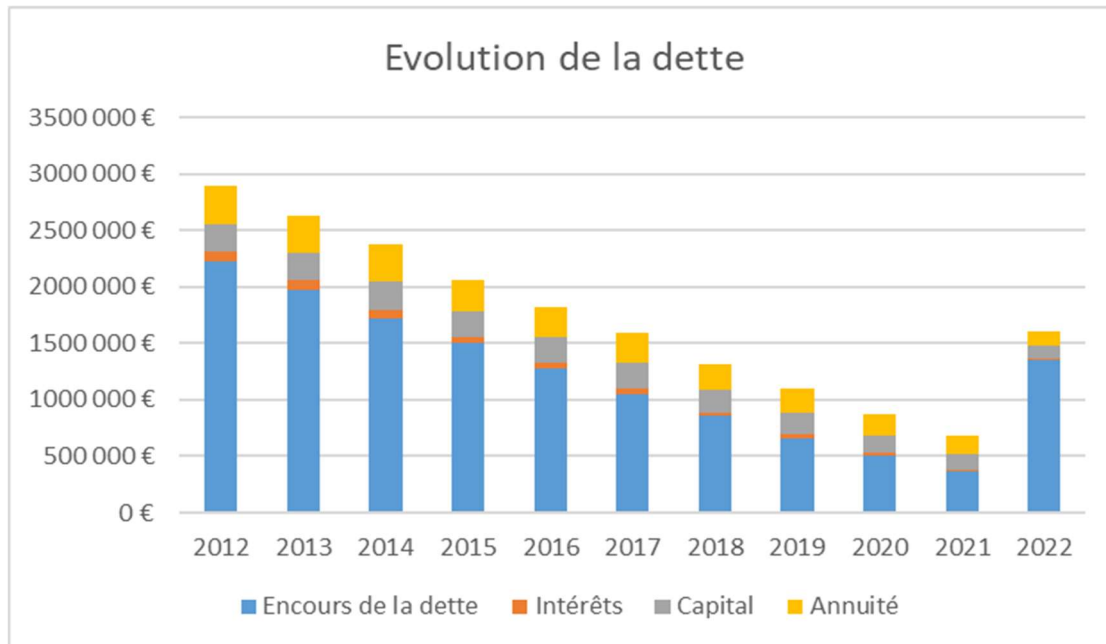
La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible. $CAF\ NETTE = CAF\ BRUTE - CAPITAL\ DE\ LA\ DETTE$

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Les niveaux d'autofinancement constatés en 2022 permettent à la CCPM de conserver un niveau d'investissement dynamique et de poursuivre la réalisation de ses projets d'investissement.

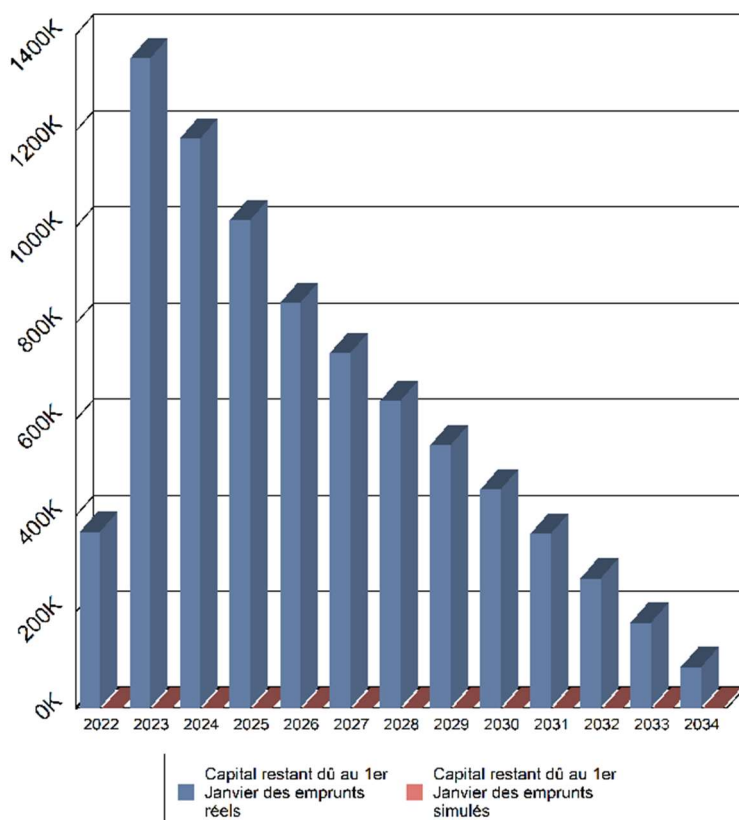
4 La dette

4.1 L'endettement de la CC du Pays de Montfaucon (Budget principal)



En 2022, un emprunt de 2.1M€ a été contracté par la CCPM pour l'opération de LINAMAR. Seul 1.1M€ a été tiré en 2022. Cet emprunt entre dans le calcul du crédit-bail de l'entreprise. A noter qu'en 2023, l'emprunt sera transféré dans le budget « ateliers industriels » où l'ensemble des dépenses imputables au bâtiment de LINAMAR sera effectué. Ainsi, le désendettement dans le budget principal se poursuit.

4.2 Extinction de la dette



Ce graphique indique l'extinction de la dette du budget principal. Il est toutefois à nuancer car l'emprunt lié à l'opération LINAMAR (1.1M€ tirés en 2022 et 1M€ restants à tirer) sera transférer sur le budget « ateliers industriels ».

4.3 La capacité de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Celui de la CC du Pays de Montfaucon s'établit en 2022 à **0.75 ans, bien en deçà des seuils limites règlementaires (12 ans avec une zone critique à 8 ans)**. Le transfert de l'emprunt lié à Linamar au budget « ateliers industriels » en 2023 viendra abaisser le seuil au CA 2023.

